

## Règlement de l'association d'élevage des bovins d'Ajoie pour le Jubilé du 15 avril 2023 sur le site Centre Ajoie à Alle

- 1) Sont admis : tous les animaux étant en parfaite santé et dont le propriétaire est membre affilié à l'association des bovins d'Ajoie, de la Holstein Ajoie, de la FSBB Ajoie et des jeunes éleveurs jurassiens
- 2)
  - a. Chaque propriétaire ou copropriétaire présentera un document d'accompagnement (formulaire blanc et jaune) pour animaux à onglons, un extrait BDTA de l'exploitation libre de séquestre ainsi que les résultats de prise de sang. Les animaux non accompagnés d'un document seront immédiatement renvoyés.
  - b. Le numéro BDTA de l'exploitation fait fois pour les jeunes éleveurs et les enfants accompagnés d'un veau, le titulaire du numéro BDTA sera responsable de ses animaux.
  - c. Aucun bovin provenant d'une exploitation mise sous séquestre n'est autorisé à participer au Jubilé.
  - d. Lors de l'inscription, veuillez prendre connaissance de la décision du SCAV en matière de prise de sang pour la lutte contre les épizooties. **Prise de sang du 15 mars au 6 avril 2023**. Les frais d'analyses sont pris en charge par la caisse des épizooties et la visite vétérinaire gracieusement offerte par votre vétérinaire d'exploitation (Ajovet, Vétérinaire Monterri, etc.) ou à charge de l'exposant. Les analyses doivent être **envoyées au laboratoire Cantonal de SCAV Neuchâtel, Rue Jehanne de Hochberg 5, 2000 Neuchâtel. Mention : Jubilé ABA 2023**
- 3) Tous les animaux ne répondant pas au point 2 seront exclus.
- 4) Un vétérinaire officiel assistera au déchargement et contrôlera les bovins à leur arrivée. Le vétérinaire aura la compétence de refuser les animaux qui ne répondent pas au point 2.
- 5) L'exposant se chargera lui-même de conduire ses bêtes sur le ring. Concernant la tenue, une chemise blanche est souhaitée pour la présentation du bétail.
- 6) Chaque exposant apporte son propre fourrage sur le lieu de l'exposition.
- 7) Les accidents dus au transport ou lors du concours ne sont pas couverts par l'organisateur.

- 8) Concernant les leurres, prière de se référer au règlement suisse CTEBS.
- 9)
- a. Prix souvenir pour tous les exposants et une cloche à tous les membres de l'Association des bovins d'Ajoie. Le nom ou prénom de l'exposant ou de la copropriété faisant foi.
  - b. Les 1ères, 2èmes et 3èmes de chaque catégorie recevront un flot.
- 10) Possibilité de laver le bétail sur place lors de son arrivé. Installation de traite sur place. Le lait pourra être repris ou un tank à lait sera à disposition.
- 11) Finances d'inscriptions **GRATUITE**. Pour des questions d'organisations de catégories, soyez présents avec le maximum d'animaux figurant dans le catalogue.
- 12)
- a. Les génisses doivent être nées avant le 30 août 2022.
  - b. Les catégories seront établies selon les inscriptions et en fonction de l'âge.
  - c. Le comité du Jubilé se réserve le droit de supprimer ou modifier une catégorie(s) et section(s) si le nombre l'exige.
  - d. Les bêtes seront classées comme suit :
    - Races laitières (vaches et génisses) : Red Holstein et Holstein
    - Races mixtes (vaches et génisses) : Montbéliardes, SF et SI
    - Championne (vaches et génisses) races laitières et championnat du pis races laitières
    - Championne (vaches et génisses) races mixtes et championnat du pis races mixtes
    - Concours de veaux pour les enfants départagé par l'invité du jour
    - Catégorie longévité races laitières et races mixtes de plus de 50'000 kg atteint avant le 1<sup>er</sup> mars 2023
  - e. La vache avec la meilleure performance de vie présente sur la place d'exposition **appartenant à un membre de l'association des bovins d'Ajoie** recevra un prix.
  - f. Une miss protéine sera élue dans la journée parmi les vaches présentes sur la place d'exposition **appartenant à un membre de l'association des bovins d'Ajoie**. La vache qui a produit durant sa vie le plus de kilos de protéines **avec un taux minimum de 3.3%** se verra remettre un prix.

- g. Le prix miss protéine et longévité ne peut pas être remporté par la même vache.
- 13) L'inscription se fait sur le site Arc Jurassien Expo ([www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch)) pour faciliter le traitement des données ou via le formulaire papier. En cas de problèmes, vous pouvez prendre contact avec Maxence Henry au 079.258.08.26 ou par e-mail : [associationbovinsdajoie@gmail.com](mailto:associationbovinsdajoie@gmail.com).
  - 14) Les animaux arriveront entre 7h00 et 8h30 et repartiront à la fin des classements au ring à partir de 15h30. Les documents d'accompagnement et un prix souvenir seront à retirer au bureau.
  - 15) Les bêtes seront placées par exposant. **Les déchets tels que papiers, seaux et autres seront ramassés par les exposants. Des poubelles seront mises à disposition.** Chaque exposant est responsable des heures de passage de ses bêtes et de les présenter dans la bonne catégorie.
  - 16) **Le clippage et la mise en valeur des côtes par une tonte de lignes des bêtes sont interdites.**
  - 17) Tous les prix seront remis à la soirée des éleveurs qui se déroulera le samedi 15 avril 2023 dès 20h00 avec souper, bar et ambiance dans la cantine du Jubilé sur le site de Centre Ajoie à Alle.

Le comité d'organisation du Jubilé